

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 4
Absents : 6
Votants : 23
Pour : 23

L'an deux mille dix-sept, le **vingt-cinq octobre** à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 19 octobre 2017

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Yvelise MONTANE à Laurent VALLET, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Bruno BENOIST à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.

ABSENTS : Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Magali GRANDSIMON, Floréal PALAZON, Eva FLORES, Line DELHON.

Secrétaire de séance : Laurent VALLET

N° 4455

OBJET :

**Rénovation éclairage
terrain d'honneur**

*Cette délibération
annule et remplace la
précédente
considérant l'erreur
matérielle sur la date
de la séance*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 2 Mai 2016 concernant la rénovation de l'éclairage du terrain de football de la Saudrune, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (5 AS 154) :

- Mâts en acier galvanisé de 23 mètres de hauteur à conserver (étude REILUX).
- Rénovation des nacelles, marches et lignes de vie.
- Construction de 250 mètres de tranchée environ en espace enherbé, servant à l'alimentation du réseau d'éclairage des projecteurs du stade.
- Pose en tranchée commune d'une cablette 25 mm² cuivre pour l'interconnexion des mâts, la cablette sera renvoyée vers l'armoire de commande via une barrette de coupure.
- Pose d'une armoire recevant les blocs d'alimentation des projecteurs au pied des supports.
- Pose d'une armoire de commande individuelle ou séparée, recevant tous les matériels de protection.
- Deux réseaux séparés en cuivre desserviront les mâts pour éclairer lors des entraînements en 150lux qu'une partie ou la totalité du terrain de football et en 250 lux lors des compétitions.
- Mise en place de l'armoire de commande et de puissance conforme aux spécificités du cahier des charges du SDEHG.
- Ces travaux pourront être réalisés à la trancheuse sur les espaces verts du stade (sous réserve de présence d'autres réseaux).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG) 28 149 €
- Part gérée par le Syndicat 71 500 €
- **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 79 101 €**
- **Total : 178 750 €**

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.



	<p>Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none">• Approuve l'Avant-Projet Sommaire.• Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 7 NOV. 2017</p> <p>Affiché le : - 7 NOV. 2017</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 6 novembre 2017</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 

